
PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU COMITE**Séance du 15 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le quinze juillet à 19 heures 30, les membres délégués, désignés par les conseils municipaux de GOTTENHOUSE, HAEGEN et THAL-MARMOUTIER, à la suite des opérations électorales du 15 mars 2020 et du 28 juin 2020, se sont réunis dans la salle Jeanne d'Arc de THAL-MARMOUTIER sur la convocation qui leur a été adressée par le Président sortant, M. Jean-Luc SIMON, en date du 9 juillet 2020.

Etaient présents :

SIMON Jean-Luc	Délégué titulaire de GOTTENHOUSE
BRETON Muriel	Déléguée titulaire de GOTTENHOUSE
REMY Sylvie	Déléguée titulaire de GOTTENHOUSE
STRUB Christophe	Délégué suppléant de GOTTENHOUSE
OBERLE Marie-Pierre	Déléguée titulaire de HAEGEN
SUSS Rémi	Délégué titulaire de HAEGEN
KIEFFER Yannick	Délégué titulaire de HAEGEN
DISTEL Jean-Claude	Délégué titulaire de THAL-MARMOUTIER
KRZYSZOWSKI Helena	Déléguée suppléante de THAL-MARMOUTIER

Etaient absents excusés :

BIEBER Murielle	Déléguée suppléante de GOTTENHOUSE
DRENSS Michel	Délégué suppléant de HAEGEN
KOEHLER Nadine	Déléguée suppléante de HAEGEN
KONRAD Ilse	Déléguée titulaire de THAL-MARMOUTIER
DORSCHNER Sophie	Déléguée titulaire de THAL-MARMOUTIER
SCHAEFER Jezabel	Déléguée suppléante de THAL-MARMOUTIER

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Luc SIMON, président sortant, qui expose l'ordre du jour :

2020-006.	Installation du nouveau comité
2020-007.	Election du président
2020-008.	Election des vice-présidents
2020-009.	Désignation des membres de la Commission des Finances
2020-010.	Désignation des membres de la Commission consultative des appels d'offres
2020-011.	Délégations permanentes au Président
2020-012.	Indemnités du président et des vice-présidents
2020-013.	Approbation du Procès-verbal du 6 février 2020
2020-014.	Compte de Gestion 2019
2020-015.	Compte Administratif 2019
2020-016.	Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2019
2020-017.	Participation des communes – année 2020
2020-018.	Subvention à l'Association gestionnaire de la Salle Jeanne d'Arc pour l'occupation des locaux
2020-019.	Participation aux frais d'achat des livres de la Bibliothèque de Thal-Marmoutier
2020-020.	Budget 2020
2020-021.	Renonciation au bénéfice de l'arrêté préfectoral du 20 août 2018
2020-022.	Remboursement de frais de logiciel à un parent d'élève

DIVERS

2020-006. Installation du nouveau comité

Après l'appel nominal, le Président sortant, Monsieur Jean-Luc SIMON, a déclaré installés dans leurs fonctions de :

- délégués titulaires : SIMON Jean-Luc, BRETON Muriel, REMY Sylvie, OBERLE Marie-Pierre, SUSS Rémi, KIEFFER Yannick, DISTEL Jean-Claude, KONRAD Ilse, DORSCHNER Sophie ;
- délégués suppléants : BIEBER Murielle, STRUB Christophe, DRENS Michel, KOEHLER Nadine, KRZYSZOWSKI Helena, SCHAEFER Jezabel.

Monsieur Jean-Luc SIMON retrace brièvement l'historique du SIVU HAEGOTHAL.

Le plus âgé des membres du Comité, Monsieur DISTEL Jean-Claude, a pris ensuite la présidence.

Madame Muriel BRETON a été désignée en qualité de secrétaire par le Comité.

2020-007. Election du président
--

Sous la présidence de Monsieur DISTEL Jean-Claude, le plus âgé des membres présents,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie ;

Considérant que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après un appel de candidature, Monsieur Jean-Luc SIMON se présente.

Chaque délégué conseiller municipal, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins : huit
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : un
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : sept
- Majorité absolue : quatre

A obtenu :

- Monsieur Jean-Luc SIMON : 7 voix (sept voix)

Monsieur Jean-Luc SIMON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président et a été immédiatement installé.

2020-008. Election des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SIMON, élu président, il est procédé à l'élection des vice-présidents.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu les statuts du SIVU HAEGOTHAL fixant le nombre de vice-présidents à deux,

M. le président rappelle que les vice-présidents sont élus par scrutins successifs selon les mêmes modalités que le Président. Les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier vice-président. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, Monsieur Jean-Claude DISTEL se présente.

I- Election du Premier vice-président

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : huit
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : un
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : sept
- Majorité absolue : quatre

A obtenu :

- Monsieur Jean-Claude DISTEL : 7 voix (sept voix)

Monsieur Jean-Claude DISTEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier vice-président.

II- Élection du Second vice-président :

Après un appel de candidature, Monsieur Rémi SUSS se présente.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : huit
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : un
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : sept
- Majorité absolue : quatre

A obtenu :

- Monsieur Rémi SUSS : 7 voix (sept voix)

Monsieur Rémi SUSS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second vice-président.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

2020-009. Désignation des membres de la Commission des Finances
--

Le Comité, à l'unanimité, décide de désigner comme membres de la Commission des Finances :

- Jean-Luc SIMON,
- Jean-Claude DISTEL,
- Rémi SUSS,
- OBERLE Marie-Pierre.

2020-010. Désignation des membres de la Commission consultative des Appels d'offres
--

Le Comité, à l'unanimité, décide de désigner comme membres de la Commission consultative des Appels d'offres : Monsieur Jean-Luc SIMON, président, Monsieur Jean-Claude DISTEL, Monsieur Rémi SUSS et Monsieur Yannick KIEFFER, en tant que membres titulaires de la Commission consultative des Appels d'offres ;

Mesdames Helena KRZYSZOWSKI, Muriel BRETON et Sylvie REMY, en tant que membres suppléants de la Commission consultative des Appels d'offres.

2020-011. Délégations permanentes au Président

Monsieur le Président expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Comité Directeur de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration et après en avoir délibéré, le Comité Directeur décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Président les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

4° D'intenter au nom du SIVU HAEGOTHAL les actions en justice ou de défendre le SIVU HAEGOTHAL dans les actions intentées contre lui. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

En cas d'empêchement du Président, le Comité Directeur décide que les délégations accordées seront exercées par un vice-président dans l'ordre des nominations.

2020-012. Indemnités du Président et des vice-présidents

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-12 et R.5212-1 et R.5711-1 du CGCT,

Vu les délibérations du Comité Directeur constatant l'élection du président et des vices-présidents,

Considérant que le SIVU HAEGOTHAL regroupe des communes dont la population totale compte entre 1 000 et 3 499 habitants,

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au Comité Directeur de déterminer les taux des indemnités versées au président et aux vice-présidents, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi, entendu que des crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, décide à l'unanimité des suffrages exprimés, et avec effet au 15 juillet 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président, comme suit :

FONCTION	NOM	Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	M. Jean-Luc SIMON	2,37%
Premier vice-président	M. Jean-Claude DISTEL	1,18%
Deuxième vice-président	M. Rémi SUSS	1,18%
	Total général	4,73%

Monsieur le Président rappelle que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

2020-013. Approbation du Procès-verbal du 6 février 2020

Le Comité Directeur, ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 6 février 2020 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents à la réunion du 6 février 2020, approuve ledit Procès-Verbal.

2020-014. Compte de gestion 2019

Le Comité Directeur, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc SIMON, Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2019 établi par le receveur municipal, Madame Simone FISCHER, aux sommes ci-après :

Fonctionnement	Titres de recettes émis	147 890,93 €
	Mandats émis	114 639,34 €
	EXCEDENT de l'exercice	33 251,59 €
	Résultat à la clôture de l'exercice 2018 (excédent)	90 407,84 €
	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	26 441,36 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2019 (excédent)	97 218,07 €
Investissement	Titres de recettes émis	85 633,05 €
	Mandats émis	59 876,40 €
	EXCEDENT de l'exercice	25 756,65 €
	Résultat à la clôture de l'exercice 2018 (déficit)	- 26 441,36 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2019 (Déficit)	- 684,71 €

2020-015. Compte administratif 2019

Monsieur SIMON Jean-Luc, Président, rend compte de la gestion administrative au Comité Directeur, répond aux questions posées et quitte la salle.

Le Comité Directeur, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISTEL, Vice-président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif du syndicat pour l'exercice 2019 aux sommes ci-après :

Section de fonctionnement	RECETTES de l'exercice	147 890,93 €
	DEPENSES de l'exercice	114 639,34 €
	Excédent :	33 251,59 €
Section d'investissement	RECETTES de l'exercice	85 633,05 €
	DEPENSES de l'exercice	86 317,76 €
	Excédent :	- 684,71 €
	Restes à réaliser dépenses 2019 :	180 052,80 €
	Restes à réaliser recettes 2019 :	136 620,00 €
	Déficit avec prise en compte des Restes à réaliser:	- 44 117,51 €

2020-016. Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020

Le Comité Directeur, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SIMON, président, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	RESULTAT 2018	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT 2019	RESTES A REALISER 2019	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	-26 441,36 €		25 756,65 €	43 432,80 €	-44 117,51 €
FONCTIONNEMENT	90 407,84 €	26 441,36	33 251,59 €		97 218,07 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	97 218,07 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	44 117,51 €
Solde disponible affecté comme suit :	53 100,56 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	53 100,56 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002)	- €

2020-017. Participation des communes en 2020

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la participation des communes pour l'exercice 2020 aux sommes ci-après :

COMMUNES	Population légale	QUOTE-PART 2020 76 €/habitant	1er semestre acompte	2e semestre Solde en octobre
HAEGEN	686	52 136,00 €	26 000,00 €	26 136,00 €
GOTTENHOUSE	384	29 184,00 €	14 500,00 €	14 684,00 €
THAL-MARMOUTIER	777	59 052,00 €	29 500,00 €	29 552,00 €
TOTAL	1847	140 372,00 €	70 000,00 €	70 372,00 €

2020-018. Subvention à l'Association gestionnaire de la Salle Jeanne d'Arc pour l'occupation des locaux

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention de 1.000,00 € (mille Euros) à l'Association gestionnaire de la Salle Jeanne d'Arc de Thal-Marmoutier pour l'occupation de la salle polyvalente au cours de l'année scolaire 2019-2020 ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020 ;
- autorise M. le Président à signer toutes les pièces administratives et financières y afférentes.

2020-019. Participation aux frais d'achat des livres de la Bibliothèque de Thal-Marmoutier

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide de verser 800 Euros** (huit cents Euros) à la Commune de Thal-Marmoutier pour l'acquisition de livres destinés à la bibliothèque municipale de Thal-Marmoutier fréquentée par les classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal HAEGOTHAL pour l'année 2020.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65888 du Budget Primitif 2020.

2020-020. Budget primitif 2020

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif du SIVU HAEGOTHAL pour l'exercice 2020 aux sommes ci-après :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		193 592,56 €
	<i>Opérations réelles</i>	169 018,00 €
	<i>Virement à l'investissement</i>	24 574,56 €
Recettes		193 592,56 €
	<i>Opérations réelles</i>	140 492,00 €
	<i>Excédent antérieur reporté</i>	53 100,56 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		215 112,07 €
	<i>Déficit d'investissement reporté</i>	684,71 €
	<i>Dépenses imprévues</i>	4 472,00 €
	<i>Nouvelles Propositions</i>	29 902,56 €
	<i>Reste à réaliser N-1</i>	180 052,80 €
Recettes		215 112,07 €
	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	44 117,51 €
	<i>Virement de la section fonctionnement</i>	24 574,56 €
	<i>Nouvelles propositions</i>	9 800,00 €
	<i>Reste à réaliser N-1</i>	136 620,00 €

2020-021. Renonciation au bénéfice de l'arrêté préfectoral du 20 août 2018

Monsieur le Président rappelle qu'une promesse de vente a été conclue le 15 février 2018 avec la Congrégation des sœurs franciscaines de Thal pour l'acquisition de l'ancienne chapelle pour un prix de 50 000,00 Euros et d'une parcelle de terre donnant sur le chemin du Reitweg à 250,00 Euros l'are en vue d'y construire une école intercommunale. Cette promesse de vente a été actée par arrêté préfectoral du 20 août 2018.

L'étude de faisabilité confiée au Cabinet d'Architecture Grandgeorge a fait apparaître des difficultés d'ordre structurel et fonctionnel quant à l'intégration de la chapelle dans le projet de construction de l'école intercommunale.

L'école intercommunale sera donc implantée sur le terrain récemment arpenté Section 1 Parcelle 347/70 appartenant à la Congrégation des sœurs franciscaines de Thal.

Monsieur le Président propose de :

- renoncer au bénéfice de l'arrêté préfectoral du 20 août 2018 pour la parcelle sur laquelle est édifiée l'ancienne chapelle (Section 1 Parcelle 346/70) ;
- confirmer l'acquisition de la parcelle 347/70 Section 1.

Le Comité Directeur décide, à l'unanimité, de :

- renoncer au bénéfice de l'arrêté préfectoral du 20 août 2018 pour la parcelle sur laquelle est édifiée l'ancienne chapelle (Section 1 Parcelle 346/70) ;
- d'acquérir la parcelle 347/70 Section 1 ;
- d'autoriser le président à signer l'acte de vente et tout document administratif et financier y afférent.

Début mai 2020, suite à l'annonce du Premier Ministre autorisant les écoles maternelles et élémentaires à rouvrir progressivement à partir du lundi 11 mai 2020, les représentants des parents d'élèves ont lancé un sondage auprès des parents d'élèves scolarisés dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal HAEGOTHAL pour avoir une tendance du retour ou non des enfants en classe.

Le logiciel SURVIO, gratuit jusqu'à 100 réponses, a été utilisé à cet effet. Pour lire l'intégralité des 115 réponses attendues, Madame Anne OBERLE, parent d'élèves, a avancé 23,88 Euros. Il est proposé de lui rembourser cette somme.

Madame OBERLE Marie-Pierre, étant la sœur de Madame Anne OBERLE, ne prend pas part au vote.

Le Comité Directeur décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de rembourser la somme de 23,88 Euros à Madame Anne OBERLE.

Divers

Monsieur le Président présente brièvement le projet de construction d'école intercommunale passive (bâtiment thermiquement isolé, pas de chaufferie, toiture végétalisée) avec 4 salles de classes, un large hall d'accueil, des locaux techniques, des sanitaires accessibles de l'intérieur et de l'extérieur et un local de vie pour les enseignants. Etant donné que l'actuelle structure du périscolaire montre d'importants signes de vétusté, la Communauté de Communes du Pays de Saverne envisage de greffer son projet de reconstruction de l'accueil périscolaire au projet d'école, ce qui permettrait une mutualisation des espaces.

Le présent rapport, comportant les points 2020-006 à 2020-022 est signé par tous les Membres titulaires présents :			
SIMON Jean-Luc	BRETON Muriel	REMY Sylvie	OBERLE Marie-Pierre
SUSS Rémi	KIEFFER Yannick	DISTEL Jean-Claude	Helena KRZYSZOWSKI
DORSCHNER Sophie			
Excusée			
Rendu exécutoire par transmission en Sous-Préfecture le 17 juillet 2020			